



Le ministre des Finances, M. Michael Wilson

Le déficit atteindra \$ 32 milliards

■ WILSON N'ENTEND PAS HAUSSER LES IMPÔTS POUR COMBLER LE MANQUE À GAGNER DE \$ 2.5 MILLIARDS DU TRÉSOR FÉDÉRAL

PIERRE APRIL

TORONTO (PC) — Le déficit de l'année financière en cours sera de \$32 milliards et les recettes anticipées seront moindres de \$2.5 milliards, a annoncé, hier, le ministre des Finances M. Michael Wilson, dans un exposé sur la situation économique devant 700 membres et invités du Canadian Club de Toronto. Cette déclaration économique est venue souligner, en quelque sorte, l'incapacité du gouvernement conservateur de faire davantage pour assainir les finances publiques dans

une année troublée par des événements inattendus, comme par exemple, la chute des prix du pétrole et des prix céréaliers.

Cet aveu d'impuissance était d'ailleurs le sujet de nombreuses conversations entre gens d'affaires après l'allocation du ministre.

Pour le vice-président aux affaires législatives de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, M. Jim Bennett, interrogé après l'exposé de M. Wilson, le milieu de la petite et moyenne entreprise sera sûrement content de voir que le déficit baisse toujours même s'il n'est pas encore descendu en deçà du cap psychologique des \$30 milliards.

M. Bennett a quand même suggéré que le ministre des Finances ne pouvait toutefois pas prétendre être incapable de couper davantage dans les dépenses. « Avec un budget de dépenses de près de \$90 milliards, a-t-il souligné, le ministre est encore capable de faire davantage. »

Toutes les déceptions budgétaires, qu'il a rappelées à un auditoire poli mais peu enthousiaste, n'inciteront pas, cependant, le ministre Wilson à prendre des mesures pour combler le manque à gagner de \$2.5 milliards puisqu'il a accompagné son exposé d'une promesse forte.

Voir page 12: Déficit



Le colonel Christian Goutierre

L'attaché militaire français abattu à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — L'attaché militaire français à Beyrouth, le colonel Christian Goutierre, a été assassiné hier matin de trois balles dans la tête par un homme qui l'attendait devant le siège de l'ambassade de France à Beyrouth-Est (secteur chrétien), a indiqué la chancellerie.

L'homme, armé d'un pistolet, s'est précipité sur le colonel Goutierre, habillé en civil, qui venait de garer sa voiture derrière l'ambassade à 08h30 locales, l'a saisi par les épaules et lui a tiré trois balles dans la tête à bout portant.

Le meurtrier a pris la fuite au volant d'une voiture suivi d'un complice qui l'attendait à bord d'un autre véhicule pendant l'exécution du colonel Goutierre. L'officier français est mort sur le coup et son corps a été transporté à l'Hôtel Dieu de France dans le quartier chrétien d'Achrafieh.

Un membre de l'ambassade, qui a voulu garder l'anonymat, a indiqué à l'AFP avoir vu les deux hommes, âgés d'une vingtaine d'années. Le premier était appuyé sur la voiture au volant de laquelle se trouvait l'autre. Ils n'ont prêté aucune attention aux fonctionnaires entrés dans l'ambassade avant le colonel, qui était leur cible.

Le meurtrier et son complice connaissaient visiblement les habitudes du colonel et le dispositif de sécurité de l'ambassade. En effet, seule l'entrée principale de

Voir page 12: Attaché

Autres informations — Page 5

AU SOMMAIRE

L'URSS RIPOSTERA

L'Union Soviétique a annoncé hier qu'elle prendra des mesures de rétorsion à la suite de la décision des États-Unis d'exiger le départ de 27 diplomates russes travaillant à l'ONU. Aucune précision n'a cependant été apportée sur la nature de cette riposte. Page 5.

BACON ET MACDONALD

Sur le statut des créateurs et le financement des arts, deux dossiers chauds, Mmes Lise Bacon et Flora MacDonald, ministres de la culture à Québec et à Ottawa, ont réalisé un habile pas de deux à la conférence fédérale-provinciale sur la culture qui a eu lieu à Calgary. Page 8

COUP DUR À L'ÉCONOMIE US

L'aggravation du déficit commercial des États-Unis a porté un sérieux coup à la croissance économique au deuxième trimestre. La progression du PNB d'avril à juin derniers se chiffre par le plus faible taux depuis la récession de 1982. Page 13

TÀUX DIRECTEUR À LA HAUSSE

La hausse de 0.05 % hier du taux d'escompte canadien s'explique par le mauvais comportement du dollar. La pression à la baisse sur la devise canadienne s'est atténuée dès que la banque centrale a puisé dans ses réserves pour acheter des dollars sur le marché. Page 13

MISES À PIED À QUEBÉCAIR

Un groupe d'employés de Québecair a soutenu en conférence de presse que le nombre de mises à pied se révélait plus important que prévu par suite de la privatisation de la société aérienne publique. Et les employés mutés se voient offrir de nouveaux postes à de moins bonnes conditions. Page 13

LIBRE-ÉCHANGE

Mulroney n'a plus qu'une année pour régler avec les É-U

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le premier ministre Brian Mulroney n'a plus qu'un an, en fait 380 jours pour être précis, pour conclure avec le président Ronald Reagan un traité de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Telle est l'échéance à laquelle fait face aujourd'hui le chef du gouvernement canadien qui est tenu de se conformer au calendrier serré que dictent les règles de procédure du Congrès américain.

Une échéance qui n'est sûrement pas étrangère au pessimisme manifesté par M. Mulroney ces jours derniers sur les chances de succès de ces négociations.

Selon ces règles, le président américain devra en effet aviser officiellement le Congrès au plus tard le 5 octobre 1987 de son intention de conclure un accord avec le Canada. Cet avis devra faire état des éléments principaux de l'accord envisagé et si possible le texte final de l'entente.

Une telle exigence signifie que les négociations devront être terminées au plus tard le 5 octobre, sauf pour des questions de détails. Mais de façon réaliste, le délai impartit aux deux gouvernements pour conclure une entente est encore plus court que ces 380 jours qui les séparent de cette date du 5 octobre. Avant de donner son avis au Congrès, le président Reagan devra avoir eu le temps d'évaluer le contenu proposé de l'entente et les chances que le Congrès accepte ou rejette cette entente. Si bien qu'il faudra que tout soit complété en fait pas trop tard en septembre 1987.

C'est donc un véritable marathon de négociations qui se déroulera au cours des prochains mois. Selon l'échéancier prévu par le négociateur

en chef du Canada, M. Simon Riesman, on terminera le 26 septembre la phase exploratoire de négociations qui aura donné lieu à cinq rencontres au total. Le mois d'octobre servira à faire le bilan de cette première étape et à obtenir des gouvernements fédéral et provinciaux les mandats de négociation pour entreprendre les pourparlers sur des thèmes précis.

D'ores et déjà, il est acquis que des tables sectorielles de négociation seront mises sur pied, seul moyen de faire avancer rapidement les pourparlers sur plusieurs fronts à la fois. La coordination de ces tables se fera par M. Riesman et, au niveau politique, par la ministre du Commerce international Mme Pat Carney. Celle-ci préside un comité ministériel qui se réunit chaque semaine, le lundi soir généralement, pour évaluer l'évolution des négociations et donner à M. Riesman les mandats nécessaires.

L'adoption d'un échéancier aussi serré a été imposé aux deux gouvernements par le climat protectionniste qui prévaut aux États-Unis. Ils étaient devant l'alternative suivante:

■ on négociait une entente selon la méthode traditionnelle, sans échéancier précis, et le président américain la soumettait pour approbation au Congrès américain selon les règles habituelles. Cela signifiait que le Congrès pouvait amender à son gré l'entente qui risquait ainsi de rester lettre morte comme l'entente négociée à la fin des années 70 sur les pêcheries de la côte est qui n'est pas encore ratifiée;

■ on se prévalait (et ce fut leur choix) d'une nouvelle procédure dite de la voie expresse (fast track). Celle-ci prévoit que le Congrès auto-

Voir page 12: Mulroney

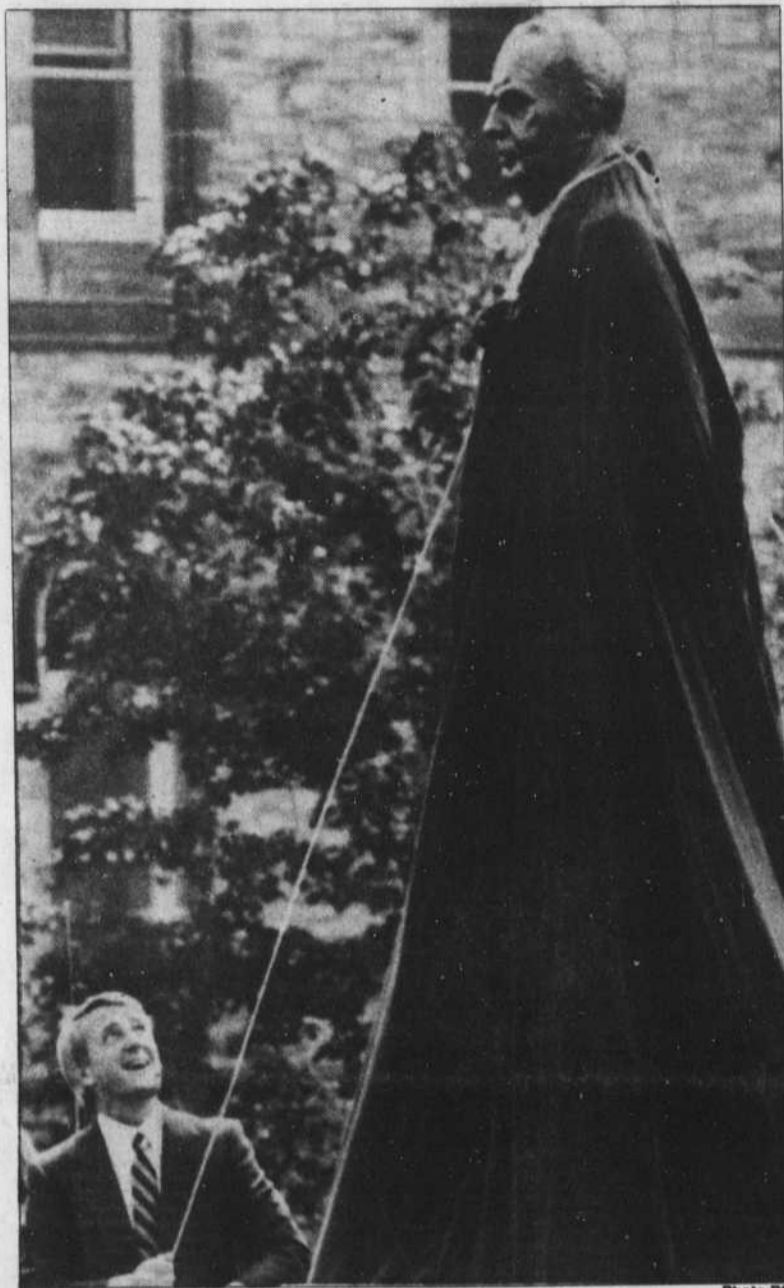


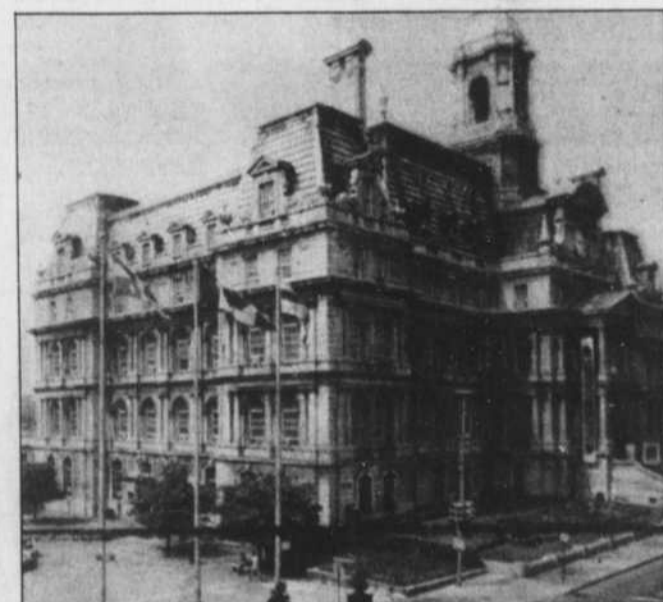
Photo PC

RETOUR DU VIEUX LION À OTTAWA

(PC) — John Diefenbaker a effectué un retour remarqué sur la colline parlementaire, hier. Sous les regards de quelques milliers de spectateurs, le premier ministre Brian Mulroney a dévoilé l'imposante statue de près de trois mètres de l'ancien premier ministre. Le retour de M. Diefenbaker, chef du Parti conservateur et premier ministre du Canada entre 1957 et 1963, a été salué par des cornemuses, une fanfare, une chorale, une salve de 19 coups de canon et une pointe de soleil.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À MONTRÉAL

1. Qui gouvernera à l'hôtel de ville ?



Deux chefs, deux partis s'affrontent cette année dans l'arène électorale montréalaise afin d'obtenir le privilège d'imposer son leadership à l'hôtel de ville.

JEAN-FRANÇOIS LÉONARD ET JACQUES LÉVEILLÉE
COLLABORATION SPÉCIALE

À ENTENDRE les premiers échos de la campagne électorale, Montréal est l'objet, une fois n'est pas coutume, d'une lutte entre deux partis et deux chefs. Dans le sillon des élections tenues à Montréal depuis 1970, un choix véritable est proposé aux électeurs et électeurs montréalais.

Au coeur du débat se pose la question complexe de savoir qui va gouverner Montréal. Aurons-nous droit à un nouveau monarque ou à un régent ? À un prince ou à un bureaucrate ? À une simple relève de garde ou à un changement de régime ? À l'élargissement de l'espace démocratique ou à une gestion cloisonnée, corporatiste et cachottière ? Toutes questions dont les réponses auront des incidences sur l'efficacité administrative de la Ville, sur son développement économique, sur sa qualité de vie, sur son mode d'intervention, sur sa configuration urbaine, et *tutti quanti* !

Mais pour aller plus avant, il est bon de



J.-F. Léonard

Jean-François Léonard est professeur au Département de Science politique de l'Université de Québec à Montréal. Détenteur d'un doctorat d'État de l'Institut d'Études politiques de l'Université de Grenoble, il est spécialisé dans l'analyse des forces politiques d'opposition et des politiques de planification. Jacques Léveillé est professeur au Département de Science politique de l'Université de Québec à Montréal. Détenteur d'un Ph. D. en Science politique de l'Université de Montréal, il est spécialisé en analyse des structures et des institutions municipales.



J. Léveillé

se rappeler quelques réalités élémentaires sur les forces en présence et sur les caractéristiques de la dynamique électorale montréalaise. Premier élément : le Parti civique est devenu une nouvelle formation politique sur la scène municipale, ses comptes sont remis à zéro. Non seulement parce que son nouveau chef est étranger à la scène municipale, non seulement parce que la moitié de ses candi-

dates sont eux aussi de nouveaux venus dans cette arène, mais aussi et surtout parce que le départ de Jean Drapeau, de Pierre Lorange, et dans une moindre mesure celui d'Yvon Lamarre, forcent l'ensemble des membres du parti à intervenir selon des règles de combat qui lui sont pratiquement inconnues. Auparavant, la locomotive du maire suffisait

Voir page 12: Montréal

Le silencieux

ON PEUT faire confiance au politicien quand vient le temps pour lui de ne pas tenir ses promesses.

Le principal bienfait que nous procure le sommeil, c'est qu'il nous repose de nous-même.

Une seule langue suffit pour engendrer la confusion des langues.

Ressuscité. — Se dit d'une personne condamnée à mourir deux fois.

— ALBERT BRIE

La différence qui plaît...



La différence entre la musicalité et une sonorité quelconque, réside plus dans l'attention apportée au choix des composantes qu'en l'importance du montant investi.

Nous avons réuni pour vous:
Table tournante Dual: CS-514
Amplificateur Denon: DRA-355 (70 watts total)
Enceintes Mirage 300

895\$

DENON Dual mirage

SPÉC
Votre conseiller en audio
Ummoulin

8390 ST-HUBERT (SUD DE MÉTROPOLITAIN) 388-4636 - 388-1122

5916 BÉLANGER (MÉTROPOLITAIN SORTIE LACORDAIRE SUD) 256-7571

* Nous vous invitons à comparer.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE

Conférence fédérale-provinciale des ministres des finances à Montréal aujourd'hui

Québec espère toujours la formule plus généreuse de réévaluation

RUDY LE COURS

(PC) — Sans pécher par optimisme, le Québec escompte que le gouvernement fédéral bonifie la formule de réévaluation qui l'a gravement pénalisé au cours des cinq dernières années.

À la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances aujourd'hui dans la métropole, le ministre fédéral Michael Wilson est censé annoncer ses couleurs et proposer une nouvelle formule de calcul de la réévaluation pour les années 1987-1991.

Si on convient du côté québécois que l'écrasant déficit du fédéral l'étouffe de plus en plus, on considère que les provinces ont déjà largement fait leur part pour contenir ce trou béant de plus de \$30 milliards cette année.

« La contribution des provinces à la résorption du déficit fédéral est déjà faite par le biais du bill C-96 », rappelle M. Ghislain Fortin, conseiller du ministre québécois Gérard D. Lévesque. En vertu de cette loi, l'Ontario mettrait fin à un an plus tôt que prévu aux accords de financement des programmes de santé et d'éducation post-secondaire et s'engageait à verser \$8 milliards de moins aux provinces en cinq ans. De cette somme, le Québec essuie un manque à gagner de \$2 milliards, dont \$82 millions au cours du présent exercice financier.

« Ces coupures sont faites sur une

Quoi qu'il en soit, rien, sinon un certain sens de l'équité ou un rapport de forces, n'oblige l'Ontario à se montrer généreux.

Les présents « accords » fiscaux ont d'ailleurs été imposés aux provinces par l'Ontario en 1982. Il avait en échange accepté pour les trois premières années de garantir aux six provinces bénéficiaires des recettes qui ne pourraient pas diminuer d'une année à l'autre.

Pour les deux dernières années base par capita si bien qu'elles pesent bien plus lourdement sur les (six) provinces qui reçoivent de la réévaluation parce que leur capacité fiscale est moins grande que celle des autres provinces », explique M. Fortin.

Autrement dit, si on retranche \$1 million à l'Ontario ou à l'Alberta, cela leur fait moins mal qu'un même retrait au Québec ou au Nouveau-Brunswick.

C'est la raison pour laquelle Québec s'attend (ou se croise les doigts) à ce que le ministre Wilson bonifie peut-être la formule actuelle de calcul de la réévaluation pour compenser quelque peu les provinces qui en reçoivent.

Ces paiements de transfert pour la réévaluation sont simplement le résultat d'un lourd mécanisme par lequel l'Ontario verse aux provinces de l'Atlantique, au Manitoba et au Québec des sommes pour leur permettre d'assurer des services sociaux d'égalité valeur à ceux dispensés dans les provinces mieux nantées.

des présents accords, sans une telle garantie, Québec s'est vu privé de \$263 millions (\$900 millions si on prend la base de calcul des accords de 1977-1982).

Devant cette situation, le ministre Wilson compensait les provinces bénéficiaires en transférant \$220 millions de plus aux provinces, dont \$110 millions au Québec.

Cet argent, avait-il déclaré, assurait aux six provinces des paiements représentant 95 % des sommes touchées en 1984 pour les deux dernières

années des présents accords.

Même avec ce correctif forfaitaire, le ministre Gérard D. Lévesque a toujours plaidé que le Québec s'était encore fait amputer \$66 millions par l'Ontario car les paiements de réévaluation de 1986 ne représenteront que 92,8 % de ce qu'ils étaient en 1984.

M. Wilson n'a jamais démonté de sorte que Québec doit en faire aujourd'hui son deuil.

Mais c'est pour cela que tant l'ancienne administration péquiste que

la présente libérale ont cherché à obtenir d'Ottawa une garantie formelle qu'il ne modifie pas en cours de route les accords fiscaux sans le feu vert des provinces. Ottawa s'y est refusé jusqu'à maintenant.

Présentement, il suffit simplement d'une loi du Parlement canadien pour les remettre en question.

Mais il est peu probable que cette question soit à nouveau discutée aujourd'hui. D'une part parce qu'il s'agit surtout pour les provinces de voir ce qu'Ottawa a à leur offrir et d'au-

tre part parce que deux autres points sont à l'ordre du jour: la réforme fiscale et les régimes supplémentaires (privés) de retraite.

Les accords fiscaux, qui doivent être renouvelés le 31 mars, feront l'objet d'une nouvelle conférence des ministres des Finances, à Edmonton le 31 octobre, et d'une autre en décembre.

Ils devraient aussi être à l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres en novembre.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Cours 510

COURS DE PIANO Adultes et Enfants
Diplômes reconnus par M.E.
Cours d'harmonie.
Enfants 4 - 6 ans.
Privé ou semi-privé.
Méthode dynamique.
Formation musicale complète.
Professeur expérimenté.
387-4490
22-9-86

Cours de saxophone 510

COURS DE SAXOPHONE et d'instrument (harmonie/arrangements). M. Lambert, saxophoniste avec Robert Charlebois, Claude Dubois, Daniel Lavoy. 844-6597.

Cours en guitare 510

COURS EN GUITARE, pour septembre, matin, après-midi et soir. 341-1736.

École préparatoire de musique 510

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MUSIQUE DE L'UQAM Cours de flûte traversière, débutants ou avancés, professeur diplômé de l'UQAM et de l'É.N.M. de Paris. Possibilité de cours privés. 935-4567.

Déménagement 551

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagement, en tous genres, estimation gratuite. 937-9491.

Abandonnez vos recherches 551

ABANDONNEZ VOS RECHERCHES Appelez Normand Transport. Toutes les offres et assurances complètes. 323-7989. 24 heures, jour.

Demandez l'importation 551

DEMANDEZ L'IMPORTATION QUOI QU'IL COÛTE
C'est le meilleur dédouanement en ville! Fournissons boîtes. Estime gratuite. Ne partez pas sans lui. 766-5314.

Gilles Jodoin Transport Inc. 551

GILLES JODOIN TRANSPORT INC. Déménagement de tous genres, spécialité: appareils électroniques. Assurance complète. 253-4374.

Petits et gros déménagements 551

PETITS ET GROS DÉMÉNAGEMENTS Urgence assurée. Assurance, estimation gratuite. 523-5513.

Camionnage, transport 555

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER: Normand Transport Déménagement, tous genres. Services garantis. Assurance complète. 321-0214, 323-7989.

Entretien, réparations, rénovation 559

A BAS COMPTE, peinture intérieure et extérieure. 491-2355 service 7 jours.

B.V. Contracteurs 559

B.V. CONTRACTEURS Rénovations résidentielles et commerciales. Prix raisonnables. 445-6576 entre 9 et 6 heures P.M.

Entrepreneur spécialisée 559

ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉE, menuiserie générale, expérience charpente et finition, résidentiel et multi-familiale. 445-6626.

Monsieur Lafontaine 559

MONSIEUR LAFONTAINE plancher, remise à neuf, finition de votre choix, âge garantie. 374-3039 ou 387-7795.

Toit asphalté, gravier 559

TOIT asphalté, gravier. Estimation gratuite. M. Huot, couvreur. 270-2400.

Décoration intérieure 551

DÉCORATION RENOVATION Lauréat des arts décoratifs de Paris - Service professionnel et soigné. Pour estimation gratuite appelez Thomas 935-5289.

Voyages 553

BILLET D'AVION valeur \$2.000,00 ou 2 billets de \$1.000,00 pour \$1.500,00. Votre destination. Luc 522-7086.

Sociétés, sports, loisirs 555

LES BELLES RENCONTRES Vendredi et samedi soirs. 25-45 ans (instruments). 334-4479, message.

Nouveau Centre de Massage 555

NOUVEAU CENTRE DE MASSAGE Psychothérapeutes diplômés, massage suédois, 25 boul. Lévesque, 668-4024.

Lavage, nettoyage 557

LAVAGE, tapis 3 pièces \$45, - sofa et fauteuil \$45. Aussi lavage murs et vitres. 7 ans d'expérience. 367-1669.

Tapis orientaux 557

TAPIS ORIENTAUX, lavage à la main, réparations, évaluation, achat de vieux tapis. 932-0172.

Perdus, trouvés 559

PERDU, Van Horne - Walderton, CHATTE 6 mois, poil blanc, pattes, queue très foncée, yeux bleus. \$100. Récompense. 342-5906.

Santé 570

TECHNIQUE ÉLECTROLYSE PARAMEDICALE
Théorie pratique et recyclage si nécessaire. Mireille Roy. 932-6544.

Peintres, peinture 571

FAIS PEINTURE, lavage, plâtre, \$7 l'heure. 23 ans d'expérience, estimation gratuite. 525-3214.

Gardiennes, gardiennes 575

CHERCHONS PERSONNE FIABLE avec références pour garder enfant de 6 ans au retour de l'école du lundi au vendredi à notre domicile. 273-6489-284-0204.

Mère 2 enfants, 4-7 ans 575

MÈRE 2 enfants, 4-7 ans, je suis diplômée en éducation des petits. Enfants de tout âge, à la journée ou le samedi. St-Leonard. 323-7812.

Personne d'expérience 575

PERSONNE D'EXPÉRIENCE demandée pour garder Emilie, 10 mois, 5 jours/semaine de 8h à 5h. OUTREMONT 274-7088.

Occasions d'affaires 591

A VENDRE ou financer. Compagnie incorporée avec logiciels, produits très populaires. Demandez Jean-Marie au: 495-4246.

AVIS Partez en affaires 591

AVIS Partez en affaires. Développez un réseau de marketing international. Représentants locaux et étrangers. Entrez le 20 septembre. 418-831-8011.

Occasions d'affaires 591

1986 Votre ANNÉE GAGNANTE jusqu'à \$1000 de PROFIT par semaine. Plein temps ou partiel, pas de vente à faire, 8h. par sem. pour gérer les comptes. ATTENTION: Belle personne capable de faire la relation publique, apparence soignée, auto nécessaire, méthode simple et efficace. Territoires limités. Cens sérieux seulement. APPELER M. PIERRE: 879-1456

Occasions d'affaires 591

ASSOCIÉ demandé, sérieux investisseur, \$25.000, 435-3497, 9h à 11h AM. 22h à minuit.

Boutique Affichage 591

BOUTIQUE AFFICHARD Etabli depuis plusieurs années ce système de commercialisation à fait ses preuves. Cette partie d'un réseau en pleine croissance ayant des magasins dans les centres d'achats les plus importants du Canada. Deux franchises disponibles immédiatement dans deux centres d'achats importants de la métropole. Investissement complet requis: \$35.000. Salaire et profit: \$70.000 la première année. Financement partiel disponible et maison. Pour renseignements appelez monsieur Charles: 879-1456.

Chance Unique! 591

CHANCE UNIQUE! Posséder son propre commerce RECHERCHE personne à temps plein ou partiel pour aider à diriger personnel. Doit posséder sens des affaires et voir à la gerance aux achats. Domaine app. modèle (style Décor Mag) gros bénéfices, aucune compétition, capital requis \$25.000, pour rendez-vous téléphonez au 282-0195 local 25, tout ser. et fin de semaine.

Distribution domaine de la mode 591

DISTRIBUTION domaine de la mode et fourniture synthétique produits en vente depuis 25 ans, 40 nouveaux magasins à ouvrir partout au Canada, capital requis \$25.000, profit annuel garanti. Tel: 845-8194 local 301.

Magasin de meubles 591

MAGASIN de meubles, 35 ans en affaires, très bon chiffre d'affaires, inventaire \$750.000, 346-2930.

Restaurant fast food franchise 591

RESTAURANT fast food franchise, Longueuil rue Curé-Poirer, 346-7186.

Argent demandé 597

RECHERCHE, financement pour importation de vêtements et chaussures. 634-8125.

Motocyclettes 667

YAMAHA SECA 750, 1982, 26 milage, comme neuf, faut voir! Robert 672-7537 après 18h.

Bateaux, moteurs, yachts, voiliers 675

VOILIER DS 16K quillard 1986, cabine, remorqueur Johnson 4 c.v., \$5.900,00. 1-227-4946 message.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 586-02-041973-348. LIRIO ALUMINUM LITEZ, demanderesse -vs- EXCAVATION RENE MAJOR L'EE, 3485 Pierre Bernard, Montréal, défenderesse. Le 29 septembre 1986, à 10 heures au domicile de la défenderesse Excavation René Major Ltée au No 5485 rue Pierre Bernard, dans la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Cadillac Biarritz, #Z-74183 couleur bleu, 1 TV Loyds couleur, 1 barreaux de sécurité, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. SERGE OVIDE ENCU, huissier. Montréal, 17 septembre 1986.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 546-32-288-888. ANDRÉ TARDIEU, demandeur -vs- BERTRAND CHARRON, défendeur. Le 30 septembre 1986, à 10 heures au domicile du défendeur au No 2845 rue Déveque, app. 1 en la cité de Duvray, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 set saffre marocain beige & brun, 1 table de coin 6 côtés en bois brun foncé 2 portes, 1 table de coin en bois foncé 2 étagères, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. SERGE DEMERS, huissier, 822-9222. Montréal, le 17 septembre 1986.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 500-50-01813-862. ROGER MARCHAND, Demandeur, C. ROGER SIMARD, autrefois domicilié au 20 MOR Lévesque à Notre-Dame-Du-Sacré, district de Beauharnois, Défendeur. ET ANITA GUMOND, CANTILE ST-PIERRE, Mis-en-cause. AVIS D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 SEPTEMBRE 1986. AVIS EST donné au défendeur qu'un jugement a été rendu par le pronotaire spécial, Me J.M. Robert, le 4 septembre 1986 et qu'une copie à été déposée à votre intention au greffe de cette Cour. Montréal, le 15 septembre 1986. RONALD CHASSE.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 500-50-02829-867. ROGER MARCHAND, Demandeur, C. ROGER SIMARD, autrefois domicilié au 20 MOR Lévesque à Notre-Dame-Du-Sacré, district de Beauharnois, Défendeur. ET ANITA GUMOND, CANTILE ST-PIERRE, Mis-en-cause. AVIS D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 SEPTEMBRE 1986. AVIS EST donné au défendeur qu'un jugement a été rendu par le pronotaire spécial, Me J.M. Robert, le 4 septembre 1986 et qu'une copie à été déposée à votre intention au greffe de cette Cour. Montréal, le 15 septembre 1986. RONALD CHASSE.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 500-50-02829-867. ROGER MARCHAND, Demandeur, C. ROGER SIMARD, autrefois domicilié au 20 MOR Lévesque à Notre-Dame-Du-Sacré, district de Beauharnois, Défendeur. ET ANITA GUMOND, CANTILE ST-PIERRE, Mis-en-cause. AVIS D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 SEPTEMBRE 1986. AVIS EST donné au défendeur qu'un jugement a été rendu par le pronotaire spécial, Me J.M. Robert, le 4 septembre 1986 et qu'une copie à été déposée à votre intention au greffe de cette Cour. Montréal, le 15 septembre 1986. RONALD CHASSE.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 500-50-02829-867. ROGER MARCHAND, Demandeur, C. ROGER SIMARD, autrefois domicilié au 20 MOR Lévesque à Notre-Dame-Du-Sacré, district de Beauharnois, Défendeur. ET ANITA GUMOND, CANTILE ST-PIERRE, Mis-en-cause. AVIS D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 SEPTEMBRE 1986. AVIS EST donné au défendeur qu'un jugement a été rendu par le pronotaire spécial, Me J.M. Robert, le 4 septembre 1986 et qu'une copie à été déposée à votre intention au greffe de cette Cour. Montréal, le 15 septembre 1986. RONALD CHASSE.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 500-50-02829-867. ROGER MARCHAND, Demandeur, C. ROGER SIMARD, autrefois domicilié au 20 MOR Lévesque à Notre-Dame-Du-Sacré, district de Beauharnois, Défendeur. ET ANITA GUMOND, CANTILE ST-PIERRE, Mis-en-cause. AVIS D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 SEPTEMBRE 1986. AVIS EST donné au défendeur qu'un jugement a été rendu par le pronotaire spécial, Me J.M. Robert, le 4 septembre 1986 et qu'une copie à été déposée à votre intention au greffe de cette Cour. Montréal, le 15 septembre 1986. RONALD CHASSE.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 500-50-02829-867. ROGER MARCHAND, Demandeur, C. ROGER SIMARD, autrefois domicilié au 20 MOR Lévesque à Notre-Dame-Du-Sacré, district de Beauharnois, Défendeur. ET ANITA GUMOND, CANTILE ST-PIERRE, Mis-en-cause. AVIS D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 SEPTEMBRE 1986. AVIS EST donné au défendeur qu'un jugement a été rendu par le pronotaire spécial, Me J.M. Robert, le 4 septembre 1986 et qu'une copie à été déposée à votre intention au greffe de cette Cour. Montréal, le 15 septembre 1986. RONALD CHASSE.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 500-50-02829-867. ROGER MARCHAND, Demandeur, C. ROGER SIMARD, autrefois domicilié au 20 MOR Lévesque à Notre-Dame-Du-Sacré, district de Beauharnois, Défendeur. ET ANITA GUMOND, CANTILE ST-PIERRE, Mis-en-cause. AVIS D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 SEPTEMBRE 1986. AVIS EST donné au défendeur qu'un jugement a été rendu par le pronotaire spécial, Me J.M. Robert, le 4 septembre 1986 et qu'une copie à été déposée à votre intention au greffe de cette Cour. Montréal, le 15 septembre 1986. RONALD CHASSE.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 500-50-02829-867. ROGER MARCHAND, Demandeur, C. ROGER SIMARD, autrefois domicilié au 20 MOR Lévesque à Notre-Dame-Du-Sacré, district de Beauharnois, Défendeur. ET ANITA GUMOND, CANTILE ST-PIERRE, Mis-en-cause. AVIS D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 SEPTEMBRE 1986. AVIS EST donné au défendeur qu'un jugement a été rendu par le pronotaire spécial, Me J.M. Robert, le 4 septembre 1986 et qu'une copie à été déposée à votre intention au greffe de cette Cour. Montréal, le 15 septembre 1986. RONALD CHASSE.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 500-50-02829-867. ROGER MARCHAND, Demandeur, C. ROGER SIMARD, autrefois domicilié au 20 MOR Lévesque à Notre-Dame-Du-Sacré, district de Beauharnois, Défendeur. ET ANITA GUMOND, CANTILE ST-PIERRE, Mis-en-cause. AVIS D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 SEPTEMBRE 1986. AVIS EST donné au défendeur qu'un jugement a été rendu par le pronotaire spécial, Me J.M. Robert, le 4 septembre 1986 et qu'une copie à été déposée à votre intention au greffe de cette Cour. Montréal, le 15 septembre 1986. RONALD CHASSE.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 500-50-02829-867. ROGER MARCHAND, Demandeur, C. ROGER SIMARD, autrefois domicilié au 20 MOR Lévesque à Notre-Dame-Du-Sacré, district de Beauharnois, Défendeur. ET ANITA GUMOND, CANTILE ST-PIERRE, Mis-en-cause. AVIS D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 SEPTEMBRE 1986. AVIS EST donné au défendeur qu'un jugement a été rendu par le pronotaire spécial, Me J.M. Robert, le 4 septembre 1986 et qu'une copie à été déposée à votre intention au greffe de cette Cour. Montréal, le 15 septembre 1986. RONALD CHASSE.

Province de Québec, District de Montréal, Cour provinciale 675

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO. 500-50-02829-867. ROGER MARCHAND, Demandeur, C. ROGER SIMARD, autrefois domicilié au 20 MOR Lévesque à Notre-Dame-Du-Sacré, district de Beauharnois, Défendeur. ET ANITA GUMOND, CANTILE ST-PIERRE, Mis-en-cause. AVIS D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 SEPTEMBRE 1986. AVIS EST donné au défendeur qu'un jugement a été rendu par le pronotaire spécial, Me J.M. Robert, le 4 septembre 1986 et qu'une copie à été déposée à votre intention au greffe de cette Cour. Montréal, le 15 septembre 1986. RONALD CHASSE.

Automobiles à vendre 695

1986 SUBARU
VENTE D'INVENTAIRE 86
VENDREDI 19 SEPT.
SAMEDI 20 SEPT.
DIMANCHE 21 SEPT.
de 9 A.M. à 9 P.M. exclusivement au
4032 Ste-Catherine O.
SUBARU Stationnement Intérieur
AUTO CENTER
937-4235

Bateaux, moteurs, yachts, voiliers 675

BAYLINER 2550, Ciera, Sunbridge, 1985. 160 CV, 160 gal. largeur 9 pi. 6 po. 260 Volvo, toilette électrique avec macérateur, réfrigération, air chaud, douche, camper top, plateau, plongeur avec échelle, détecteur de vapeurs, radar arch, stéréo AM/FM cassette, avec haut-parleurs intérieur et extérieur, prise de téléphone, shore power et fil avec chargeur de batterie intégré, bouées de sauvetage, tous les cordages, ancre et ligne d'ancrage 200 po., sonde, excellent état, entreposage s'inviter. 694-6555.

Services financiers 595

ATTENTION COMMERCES. Prêts pour refinancement, expansion, nouvelle acquisition, équipements, tél: 465-7331.

Automobiles à vendre 695

AUDI 5000S 1984, 56.500km, carte Audi juillet 87, \$16.250. 678-6289, 849-3533.

Automobiles à vendre 695

AUDI 5000S, 1984, 65.000km, carte Audi nov 87, \$15.850. 667-5267 - 683-5686 - 687-2517.

Automobiles à vendre 695

AUDI 5000S, 84, 40.000km, beige métal, alarme, carte Audi, autres extra. \$16.000. Soir: 767-3494.

Automobiles à vendre 695

BMW 320 SP, noire, 1983, A-1, plusieurs extra. \$15.000, négociable. Faut voir: 769-7066.

Automobiles à vendre 695

BMW 528i, 1980, 5 vitesses. Parfaite condition. \$8.000. 634-5145.

Automobiles à vendre 695

BMW 735i, la 86, gris foncé, cuir beige, comme neuve, 9.500km. Location ou achat. LORRO, Patrick, 878-2851.

Automobiles à vendre 695

TRIOJAN 31, 1967, tout équipé, 2 moteurs Volvo 4 cyl., 175heures, tout équipé. 1-787-3391.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Montréal

pratiquement à elle seule à assurer la victoire du Parti civique. Du moins jusqu'à l'élection de 1982. Jean Drapeau a toujours obtenu dans une très forte proportion plus de vote à la mairie dans chacun des districts que le conseiller de son parti qui avait été élu. La personnalité du maire a donc été historiquement importante et efficace pour donner un coup de main à l'élection des candidats-conseillers du Parti civique. Est-ce que le nouveau chef Dupras réédifiera cette performance ? Il est permis d'en douter. En effet, même si, à ce jour, la campagne du Parti civique porte uniquement sur son chef et tente de copier la stratégie des organisateurs de Mulrony en 1984, il apparaît de plus en plus évident que M. Dupras ne dispose pas des atouts nécessaires pour recréer la force d'attraction et le charisme dont disposait le maire Drapeau. Ce qui nous incite à penser que l'élection de 1986 reposera plus sur la force et l'enracinement des deux partis en présence que sur l'image projetée par les chefs. Au plan de l'enracinement le R.C.M. dispose incontestablement d'une longueur d'avance sur le P.C.M. si on considère le nombre de militants recensés (15,000 à 17,000 pour le R.C.M. contre un parti qui ne dénombre pas ses militants). Il s'agit bien sûr d'un enracinement quantitatif. Il faudrait, pour être complet, savoir évaluer l'importance de l'adhésion idéologique et affective à un parti, soit l'enracinement qualitatif. Au plan de l'image, nous ferions volontiers l'hypothèse que s'il devait y avoir un retour vers le modèle « personnalisé » d'avant 1982, Jean Doré en serait l'héritier plutôt que Maurice Dupras. Les fabricants d'image sont fort actifs par les temps qui courent à Montréal et ceux du R.C.M. disposent, semble-t-il, d'un très bon « produit ».

Deuxième élément, la répartition géographique du vote. Le Parti civique et le R.C.M. possèdent chacun leurs châteaux-forts. Du côté du premier cela englobe pratiquement tous les districts électoraux à l'est de la rue Papineau, le Montréal francophone qui a été longtemps identifié au bastion du Parti québécois. Cela concerne aussi le sud-ouest de la ville qui est le fief personnel de M. Lamarre. Tandis que le second se concentre dans l'ouest anglophone, particulièrement dans les districts Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges, et dans les districts du centre, soit les districts Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jacques et Saint-Louis. Cette répartition inégale du vote, cette « régionalisation » des résultats électoraux va nous permettre de mieux voir dans quelle mesure le R.C.M. aura réussi à augmenter son implantation dans les différents quartiers de la ville et à évaluer avec quelle facilité le Parti civique aura réussi sa transition et aura su conserver sa machine électorale.

Tout ceci ne doit pas faire oublier toutefois la montée constante des forces d'opposition. Depuis 1970, celles-ci ont toujours réussies à augmenter leur poids politique. Ceci s'explique de deux façons. D'une part, l'introduction du suffrage universel à l'élection de 1970 qui permet pratiquement de doubler le nombre d'électeurs et d'augmenter par le fait même l'expression de diverses sensibilités politiques. D'autre part, la lente percée de partis politiques structurés qui canalisent la majeure partie du vote d'opposition et force ceux et celles qu'on qualifie autrefois d'« indépendants » à se commettre sous une étiquette politique précise. Le résultat de cette dynamique s'est fait pleinement sentir à l'élection de 1982 : n'eût été de la division G.A.M.—R.C.M., le maire Drapeau et le Parti civique auraient vraisemblablement perdu le pouvoir.

Troisième élément de différenciation, les bases populaires des uns et des autres. S'il apparaît clair que le Parti civique et le maire Drapeau ont bénéficié jusqu'en 1982 d'un appui populaire plus large que le R.C.M., il faut toutefois examiner quels groupes sociaux se sont plus particulièrement identifiés à l'un et l'autre parti. Au point de départ le R.C.M., né dans la foulée de l'échec du FRAP, a été largement porté par les associations volontaires, les syndicats, les professionnels du militantisme social, et les sociaux-démocrates anglophones. De son côté, le Parti civique s'est plutôt appuyé sur les petits commerçants, les professionnels « traditionnels », les propriétaires fonciers et les administrateurs privés et publics. Si cette clientèle sociale du Parti civique a peu évolué, celle du R.C.M. s'est progressivement transformée. Les organismes syndicaux et socio-politiques se sont officiellement détournés du R.C.M. et même de la scène municipale, aux prises avec des questionnements d'une autre nature. Mais des nouveaux professionnels des secteurs publics et para-publics, sensibles à la qualité de vie et à la démocratie urbaine, les ont remplacés. De même des réseaux féministes, écologistes, pacifistes, patrimoniaux et homosexuels ont investis d'une façon ou d'une autre les rangs de l'opposition, porteurs d'une nouvelle urbanité et d'un convivialisme pratiquement absents du Parti civique. Celui-ci d'ailleurs s'appuie toujours sur les traditionnelles associations de propriétaires et de marchands, les clubs sociaux et les organisations paroissiales de loisirs, tandis que le R.C.M. s'est plutôt orienté vers les groupes populaires spécialisés (garderies, coopératives, groupes d'entraide, etc.) et vers certains groupes traditionnels rajeunis (comités de quartiers, comités de locataires, associations de consommateurs) pour assurer sa dynamique. Dernier élément, celui des thèmes électoraux ou plu-

tôt des thèmes de chaque programme. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le R.C.M. et le Parti civique ne sont pas si éloignés que ça l'un de l'autre. Ainsi depuis cinq ans, l'hôtel de ville publie annuellement un cahier d'information économique et budgétaire qui contient l'essentiel des priorités de l'Administration municipale. Sous une forme ou sous une autre, cinq thèmes reviennent : l'efficacité administrative, l'allègement fiscal, l'amélioration de la qualité de vie, le développement économique et le rajeunissement du stock immobilier. Ces thèmes sont aussi ceux du R.C.M. Ils montrent que le Parti civique, et plus particulièrement Yvon Lamarre, n'était pas insensible aux nouveaux courants urbains et aux aspirations de la nouvelle classe moyenne montréalaise, un peu plus sophistiquée que l'ancienne mais toute aussi près de ses intérêts. Ils montrent aussi le pragmatisme du R.C.M. dont les dirigeants ont compris que c'était une ville qu'ils devaient éventuellement diriger et non un État-nation. Ceci dit, il y a quand même des démarcations évidentes. La plus importante se situe au niveau de la démocratie. Le R.C.M., et une bonne partie des militants qui le soutiennent, ont assez souffert de l'autoritarisme « drapiste » pour ne pas mettre au centre de leurs revendications et de leurs aspirations un élargissement de l'espace démocratique montréalais sous toutes ses formes : renforcement du caractère parlementaire du conseil municipal, ouverture du système électoral, accès à l'information, institutionnalisation de la participation, développement de la vie de quartiers et de leur prise en charge par les citoyens, décentralisation, etc... Bref, différentes mesures qui apparaissent étrangères à l'âme même du Parti civique. Et qui, vues de l'étranger, n'ont rien de révolutionnaire mais se situent plutôt dans la ligne médiane des nouveaux paradigmes administratifs.

— À suivre —

◆ Attaché

L'ambassade, située dans la banlieue chrétienne de Mar Takia, était gardée par des soldats libanais et des gendarmes français. Les fonctionnaires de l'ambassade avaient l'habitude de garer leurs voitures derrière la chancellerie autour de laquelle un périmètre de sécurité est délimité par des obstacles en béton pour parer à une attaque à la voiture suicide. Cette entrée de derrière n'est pas gardée. En outre, les gendarmes qui se trouvent sur le toit de la chancellerie portent leur attention sur l'entrée principale et n'ont pu tirer sur les agresseurs qui ont réussi rapidement à disparaître de leur champ de vision.

Le colonel Goutierre était en poste à Beyrouth depuis le 5 octobre 1984. Sa femme avait quitté dimanche la capitale libanaise. Il s'agit du premier assassinat d'un diplomate français dans le secteur chrétien de Beyrouth. L'ambassade de France y a installé ses bureaux en juillet 1984 après le départ du contingent français de la Force multinationale et à la suite des attaques contre les intérêts français dans le secteur à majorité musulmane.

◆ Mulrony

rise le président à ouvrir des négociations. Cette autorisation fut accordée en mai dernier de justesse. Une fois l'entente conclue, elle est soumise au Congrès qui ne peut alors que l'approuver ou la rejeter en bloc. Le problème qui se pose pour les deux gouvernements vient du fait que cette procédure a été adoptée sur une base expérimentale. Elle vient à échéance le 3 janvier 1988 et on préfère croire que le Congrès ne voudra pas la renouveler alors que le sentiment protectionniste semble prévaloir tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants. Dans ce contexte, le gouvernement américain se doit de respecter les délais prévus par cette procédure. Il lui faut avant le 3 janvier 1988 donner un avis de 90 jours de son intention de signer un accord avec le Canada puis soumettre avant le 3 janvier un projet de loi qui reprendra le texte de l'accord. Une fois ce texte déposé, les membres du Congrès auront 60 jours (de session) pour étudier et voter sur ce projet de loi.

La procédure de ratification de l'entente par le Canada sera beaucoup moins complexe. En fait, le gouvernement fédéral a tout le pouvoir nécessaire pour conclure et signer des traités et accords internationaux. Aucune loi ne sera nécessaire, sinon que pour mettre en application certaines parties de l'accord, ce qui ne devrait poser aucun problème étant donné la forte majorité du gouvernement actuel.

Les problèmes qui pourraient survenir seront de nature politique. Cet accord devra en effet avoir été entériné d'une façon ou d'une autre par les provinces qui ont juridiction sur certains éléments de cet éventuel traité. Ce sera le cas pour les politiques d'achat gouvernementales ou les politiques de gestion des ressources naturelles. Les États-Unis exigent que le gouvernement fédéral voit à obtenir des gouvernements provinciaux la pleine application de l'accord. La formule de ratification de cet accord n'est pas encore au point.

Pour passer outre à une possible opposition des provinces, le seul recours qu'aura le premier ministre Mulrony sera de s'adresser aux électeurs, recours qu'il a d'ailleurs évoqué cette semaine en parlant d'une consultation des Canadiens par le biais d'une élection ou autrement. Ce pourrait être alors par voie de référendum. En invitant les électeurs à se prononcer, il pourrait, s'il obtenait

l'appui recherché, faire taire les critiques des groupes opposés au libre-échange.

◆ Déficit

melle de ne pas augmenter les impôts cette année et de ne pas couper davantage dans les dépenses discrétionnaires et dans les programmes, un dernier engagement que le milieu des affaires ne lui pardonnait pas, hier soir.

L'ensemble des intervenants, même s'ils lui reconnaissent le courage de dire ce qui ne va pas et ce qui pourrait être amélioré, n'ont pas pu pour autant s'empêcher de réclamer plus d'actions concrètes dans la lutte au déficit.

M. Bennett à même suggéré au ministre Wilson ne pas se gêner pour couper dans les subventions de l'ordre de \$1.3 milliard accordées aux entreprises cette année. « Il y a trop d'entreprises, a-t-il indiqué, qui reçoivent de l'aide financière du gouvernement et qui n'ont pas nécessairement besoin de ces subventions. »

Il y en a d'autres qui ont répété, comme c'est le cas à chaque budget ou exposé économique, que les \$10 milliards engloutis dans le programme d'assurance-chômage devaient être sérieusement coupés.

« Par suite de la baisse des prix du pétrole et d'une croissance économique légèrement plus faible que prévu, a cependant dit le ministre des Finances, les recettes seront cette année de \$2.5 milliards inférieures aux prévisions. »

« Dans ces circonstances économiques, a-t-il poursuivi, compte tenu des difficultés régionales auxquelles nous sommes confrontés, je ne crois pas que cette baisse des recettes devrait être compensée par des hausses d'impôt. »

« De même, il n'y a pas lieu de compenser le manque à gagner en procédant à d'autres coupes importantes dans les dépenses du présent exercice. Etant donné les compressions de dépenses que nous avons déjà effectuées, une réduction des dépenses de cette ampleur à ce moment-ci nuirait plus à l'économie qu'une légère baisse du niveau du déficit cette année. »

Tout en promettant de tout mettre en oeuvre pour contrôler l'ampleur de la dette nationale, le ministre Wilson a quand même été forcé d'admettre que le déficit budgétaire sera maintenu sensiblement au-dessus du cap des \$30 milliards, une situation que le milieu des affaires n'apprécie pas.

« Étant donné les perspectives économiques pour le reste de l'année, a précisé M. Wilson, si nous nous en tenons à notre objectif de dépenses, le déficit s'établira à \$32 milliards ou en-deçà. »

Selon les chiffres divulgués hier soir, le déficit a baissé de \$3.8 milliards en 1985-86, une baisse de 10 pour cent par rapport au déficit de \$38.3 milliards enregistré un an plus tôt.

« C'était, a indiqué le ministre, la

première fois en six ans que le déficit baissait. Et la seconde fois seulement en 16 ans. Mais en plus, le niveau du déficit de l'an dernier, \$34.5 milliards, a pratiquement atteint l'objectif fixé. »

Le ministre des Finances a attribué ces difficultés à contrôler l'ampleur du déficit aux deux grands problèmes qui ont touché l'économie canadienne récemment : l'effondrement des prix internationaux du pétrole et la chute spectaculaire des prix des céréales sur le marché mondial, en grande partie à cause de la rivalité qui oppose les États-Unis et la Communauté économique européenne.

« Ces pressions économiques, a indiqué le ministre, ne se relâcheront pas du jour au lendemain et elles ont inévitablement des répercussions chez nous, en particulier elles ont des effets négatifs sur notre solde commercial en raison de la baisse des prix de nos exportations d'énergie et de céréales. »

Ce qui explique le trou de \$2.5 milliards dans les recettes, selon M. Wilson, ce sont l'abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, le rabais de taxe sur les carburants dans le secteur agricole et l'augmentation des paiements de stabilisation aux producteurs de céréales.

Le ministre Wilson a indiqué qu'il avait accepté de ne pas compenser la hausse du déficit par des taxes ou des impôts pour trois raisons : pour amortir le choc des récentes pressions économiques sur les régions fortement touchées du Canada ; parce que l'objectif de dépenses est toujours en vue et parce qu'un déficit plus élevé que prévu cette année n'est incompatible ni avec le plan financier du gouvernement ni à ses principes financiers.

« Nous avons dit, a-t-il ajouté, que nous ferions la croissance de la dette nationale (\$204 milliards) pour qu'elle ne dépasse pas celle de l'économie d'ici la fin de la décennie. Des baisses de recettes cette année ne nous écarteront pas de cet objectif et je prendrai des mesures appropriées dans les futurs budgets, s'il y a lieu, pour veiller à ce que nous atteignons nos objectifs. »

Ces objectifs sont : ramener la croissance de la dette nationale en deçà de celle de l'économie d'ici la fin de la décennie ; obtenir chaque année des réductions constantes et appréciables du déficit ; veiller à réduire sensiblement année après année le niveau des besoins financiers de l'État et à assurer que la majeure partie de ces résultats découle d'une compression des dépenses et d'une gestion rigoureuse.

Correction faite de l'inflation, les dépenses de programmes sont passées de \$89.5 milliards en 1986 à \$89.4 dans les projections de 1986. Les dépenses budgétaires de \$118.3 milliards à \$116.7 milliards. Les besoins financiers ou les emprunts pour payer le déficit sont passés de \$25 milliards à \$22.6 milliards et le déficit de \$32.5 milliards en 1985 à \$32

FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

77 % des Québécois opposés à une hausse des frais de scolarité

MICHEL ARSENAULT

Quelque 77 % Québécois s'opposent à toute augmentation des frais de scolarité à l'université, révèle un sondage de la maison Angus Reid Associates Inc. de Winnipeg. Seulement 18 % sont en faveur et 5 % n'ont pas d'opinion.

L'enquête indique que les Québécois ne sont guère différents de l'ensemble des Canadiens à cet égard puisque 76 % de ces derniers s'opposent aussi à une hausse des frais de scolarité.

Bien que le Regroupement des associations étudiantes universitaires s'y oppose, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, n'a pas écarté une augmentation éventuelle des frais de scolarité.

Une faible majorité de Québécois (38 %) voudraient que le gouvernement du Québec augmente son financement des universités. Quelque 19 % considèrent toutefois que les universités devraient moins compter sur le financement public, en réduisant le gaspillage notamment.

À l'échelle du pays, 46 % des Canadiens sont favorables à un financement accru. Quelque 21 % estiment que les universités devraient se

débrouiller avec moins d'argent. Plus que tous les autres Canadiens, les Québécois considèrent comme raisonnable le salaire des professeurs d'université. Quelque 58 % des Québécois (comparativement à une moyenne canadienne de 43 %) se disent satisfaits de la rémunération versée aux professeurs.

Plus que partout ailleurs au pays, c'est au Québec qu'on encourage les jeunes à acquérir une formation universitaire générale plutôt qu'une formation professionnelle de niveau collégial. Environ 48 % des Québécois favorisent l'université, 28 % préfèrent des programmes professionnels au cégep. Quelque 30 % n'ont pas d'opinion.

À l'échelle du pays, 39 % des répondants penchent pour l'université, 31 % pour des programmes de niveau collégial.

L'enquête a été réalisée du 25 au 30 août dernier auprès de 1,675 personnes à l'échelle du pays. La marge d'erreur est de plus ou moins 2.5 % dans 19 cas sur 20.

Les données qui concernent le Québec reposent sur un échantillon de 403 personnes. La marge d'erreur est de plus ou moins 4.9 % dans 19 cas sur 20.

milliards dans les projections de septembre 1986.

Pour M. Laurent Thibault, de l'Association canadienne des manufacturiers, le discours du ministre Wilson n'a rien de bien rassurant pour le milieu des affaires. « Cela va être perçu, a-t-il dit, non pas comme une crise, mais comme une érosion de la confiance. »

« On semble, a-t-il poursuivi, avoir perdu, au gouvernement, un peu du courage qu'on avait au début du mandat en 1984. »

M. Thibault estime que la crise de confiance risque de s'accroître au cours des semaines à venir. Le ministre des Finances Michael Wilson a failli à la tâche.

C'est le verdict qu'ont porté hier la critique libérale en matière de finances M. Raymond Garneau et la critique néo-démocrate M. Michael Cassidy, après avoir pris connaissance de l'exposé économique du ministre des Finances prononcé à Toronto, hier soir.

Le ministre Wilson n'a pas atteint le but qu'il s'était lui-même fixé, soit

réduire le déficit à moins de \$30 milliards, même si les taxes augmentent de \$5 milliards en 1986-87, a déclaré M. Garneau.

« C'est le nouveau roi du déficit fédéral et l'empereur des taxes, » a-t-il lancé.

L'échec du ministre prouve que son dernier budget était de la frime, a poursuivi M. Garneau. Ses prévisions concernant les prix de l'essence étaient totalement irréalistes.

L'échec du ministre aura un effet sur sa crédibilité, et cela risque d'entraîner une baisse de la devise canadienne et une hausse des taux d'intérêts, a-t-il soutenu.

M. Cassidy a renchéri en affirmant que ces mauvaises nouvelles ne pourront avoir que des effets négatifs sur le taux de chômage et la croissance économique.

Michael Wilson et le gouvernement conservateur se sont trop concentrés sur la réduction du déficit, alors qu'ils auraient plutôt dû se pencher sur la création d'emplois ou le développement régional, a-t-il soutenu.

LES ANTILLES FRANÇAISES



CONNAISSEZ-VOUS L'ART DE BIEN PRÉPARER VOS VACANCES?

Nous désirons vous y aider. Au **DEVOIR** on innove le 27 septembre prochain en publiant le premier numéro de notre tout nouveau **MAGAZINE LE DEVOIR PASSEPORT**.

Cette édition inaugurale est consacrée dans sa totalité aux **ANTILLES FRANÇAISES**.

Les forêts tropicales luxuriantes de la Guadeloupe, les plages ensoleillées de la Martinique, la copieuse cuisine antillaise, le logement et le divertissement, rien n'est négligé afin de vous présenter cette destination touristique sous ses vrais couleurs. Le **MAGAZINE LE DEVOIR PASSEPORT**, un magazine touristique unique au Québec.

LE DEVOIR
passport
Magazine

Inclus gratuitement dans l'édition du **DEVOIR** du samedi 27 septembre. Non disponible en kiosque.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645